

Universelle ivari^{MC}
Assurance vie

ivari^{MC}

Universelle ivari

Une protection de choix... aujourd'hui et demain



Une précieuse protection

Lorsqu'il s'agit de votre famille, une protection d'assurance assortie du volet épargne vous procure non seulement la tranquillité d'esprit pour aujourd'hui, mais également la sécurité pour demain. Ce constat, c'est l'essence même du régime d'assurance vie Universelle ivari. Grâce à ses solutions de protection adaptées et à son vaste choix d'options de placement, de garanties facultatives et d'avenants, il vous est donné de personnaliser votre couverture en fonction de vos besoins particuliers, et ce, à chaque étape de votre vie.

Avec ou sans boni... le choix est vôtre!

La police Universelle ivari vous permet de choisir le régime qui vous convient le mieux : avec ou sans boni. Votre conseiller saura vous aider à faire votre choix.



Une solution pour aujourd'hui et demain

Parlons... aujourd'hui

Vous débutez dans la vie et vous disposez de nombreuses années pour gagner un revenu, dont le maintien sera essentiel à votre famille pour faire face à des dépenses comme l'hypothèque et les études postsecondaires. La police Universelle ivari peut s'avérer la solution tout indiquée pour aujourd'hui, car elle protégera votre famille des difficultés financières qu'un décès peut occasionner.

Au fur et à mesure que vos besoins évolueront, vous apprécierez la souplesse du régime, notamment la possibilité de souscrire des avenants ou d'autres garanties facultatives et de les ajuster, question d'adapter votre police en fonction de vos besoins.

Parlons... demain

Vos enfants ont grandi, vous vous libérerez sous peu de votre hypothèque (si ce n'est déjà fait), et vos projets de retraite sont sur le point de se concrétiser. C'est à ce moment-là que vous apprécierez la valeur de fonds offerte par votre police Universelle ivari.

De votre vivant, vous pouvez vous prévaloir de ces fonds comme bon vous semble. Ils peuvent par exemple servir à compléter votre revenu de retraite ou à couvrir les coûts liés à une invalidité causée par une maladie grave.*

Bien entendu, l'Universelle ivari prévoit également le versement d'un capital-décès, que votre bénéficiaire pourra utiliser de diverses façons, notamment pour le maintien du style de vie de vos proches ou l'acquittement de tout impôt sur votre succession.

*Pour des précisions sur ce qui constitue une invalidité et pour déterminer le montant de la prestation, veuillez lire les dispositions du contrat. Toute invalidité découlant d'un état de santé antérieur n'est pas admissible.

Étant donné les garanties offertes au titre de l'Universelle ivari, les éléments importants de votre police ne changeront pas.



Avenants facultatifs

Que vous souhaitiez profiter d'un niveau complémentaire de protection temporaire au titre de votre police Universelle ivari ou revêtir votre contrat d'une assurance pour vos enfants, les avenants vous permettent de personnaliser votre police en y ajoutant des couvertures facultatives selon vos besoins. Votre conseiller saura vous aider à choisir celui qui vous conviendra.

Avenants	Caractéristiques et garanties
Avenant d'assurance maladies graves	<p>Le client a le choix entre l'avenant de 4 et l'avenant de 25 maladies graves. Les deux prévoient le versement d'un montant forfaitaire dès le diagnostic d'une maladie grave couverte, pourvu que l'assuré soit toujours en vie au terme de la période de survie de 30 jours.</p> <p>Le client jouit également d'un accès au service de soins de santé virtuels de Maple.*</p> <p>Le service de soins de santé virtuels de Maple est une prestation non contractuelle offerte sous réserve de la disponibilité du programme.</p> <p>*Les personnes à charge admissibles sont les personnes pour lesquelles la personne assurée est légalement autorisée à prendre des décisions en matière de soins de santé (par exemple, le partenaire, un enfant de moins de 18 ans ou une personne âgée à charge). Lisez la politique de confidentialité de Maple pour en savoir plus. Par « partenaire », on entend une personne avec laquelle la personne assurée est a) légalement mariée, b) en union civile, c) en union de fait, d) vit en partenariat domestique ou dans le cadre d'une relation d'interdépendance entre adultes et soit ils vivent ensemble depuis au moins un (1) an, soit ils sont les parents d'un enfant.</p>
Avenant d'exonération des déductions mensuellesa	Grâce à cet avenant, il y aura exonération des déductions mensuelles, soit les frais d'assurance et d'administration au titre de la police, si l'assuré devient totalement invalide avant l'âge de 65 ans.
Avenant d'exonération des primes prévues	Cet avenant prévoit l'exonération des primes prévues (jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé) si l'assuré devient totalement invalide avant l'âge de 65 ans.



Avenants	Caractéristiques et garanties
Avenant d'assurance d'enfants	Cet avenant propose une assurance vie temporaire à coût modique aux enfants des clients, et garantit leur assurabilité s'ils souhaitent transformer leur couverture en un régime d'assurance admissible une fois rendus adultes.
Avenant d'exonération des primes prévues du payeur	Annexé à une police sur la tête d'un enfant, cet avenant permet l'exonération des primes prévues (sous réserve d'un plafond déterminé d'avance) si la personne qui s'en acquitte venait à décéder ou devenait totalement invalide avant l'âge de 65 ans. Il y aura exonération des primes jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 25 ans.
Avenant d'exonération des déductions mensuelles du payeur	Annexé à une police sur la tête d'un enfant, cet avenant permet l'exonération des déductions mensuelles, soit les frais d'assurance et d'administration au titre de la police, si la personne qui s'en acquitte venait à décéder ou devenait totalement invalide avant l'âge de 65 ans. Il y aura exonération des primes jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 25 ans.
Avenants d'assurance temporaire	D'une durée de 10, 20 ou 30 ans, les avenants d'assurance temporaire procurent aux assurés un niveau complémentaire de protection (sans les Options <i>Sélect</i>).
Avenant Décès ou mutilation par accident	Cet avenant prévoit le versement d'une garantie complémentaire en cas de mutilation ou de décès attribuable à un accident. Il permet de remplacer la perte de revenu ou de prendre en charge les dépenses imprévues.
Avenant Coût de l'assurance uniforme	<p>En revêtant votre police d'assurance vie universelle de l'avenant Coût de l'assurance uniforme, vous bénéficierez d'une couverture à coût fixe jusqu'à l'âge de 100 ans.</p> <p>Vous profiterez ainsi de frais de police uniques et d'autres avantages en matière de combinaison de primes et de report d'impôt.</p> <p>Cet avenant n'est offert qu'au titre des couvertures de base assorties d'un capital-décès uniforme et d'un coût d'assurance temporaire renouvelable annuellement.</p>

Parlons... garanties complémentaires sans frais

Pour une protection et une valeur accrues

Prestation du vivant de l'assuré

En cas d'invalidité†, la prestation du vivant de l'assuré prévoit l'accès, en franchise d'impôt* et sans frais de rachat, à la valeur du fonds. Par « invalidité », on entend une invalidité attribuable à une affection ou blessure, ou encore une invalidité liée à une liste exhaustive comprenant 26 affections graves, y compris les soins de longue durée. Cette prestation est offerte à compter du sixième anniversaire d'assurance.

Veillez prendre note que tout prélèvement sur la police, dans le cadre de la prestation du vivant de l'assuré, entraîne la réduction du capital-décès et de la valeur totale du fonds. Au tout début de la période d'assurance, alors que le fonds n'a pas pris beaucoup de valeur, la prestation disponible pourrait ne pas suffire à couvrir vos besoins en cas d'invalidité. Lors de l'entretien avec votre conseiller, discutez de la possibilité de souscrire un complément d'assurance invalidité ou maladies graves destiné à prendre en charge vos besoins à plus court terme.

* En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), la Prestation du vivant de l'assuré n'était pas, à la date de publication du présent document, imposable. ivari ne garantit en rien ni n'est responsable du traitement fiscal qui y est associé. Prière de contacter votre conseiller juridique ou fiscal pour obtenir une consultation personnalisée.

† Pour plus de précisions sur la définition de l'invalidité et sur le calcul du montant de la prestation, veuillez consulter le contrat. L'invalidité résultant d'une affection préexistante est exclue.

Programme d'assistance pour raisons humanitaires

Offert sans frais, ce programme donne accès à une avance sur le capital-décès dès qu'un diagnostic d'une maladie ou blessure en phase terminale est posé et que l'espérance de vie est inférieure à 24 mois.**

** Douze mois ou moins si l'assuré au titre d'une police d'assurance vie temporaire est âgé entre 72 et 77 ans.



Comment tirer le maximum de votre police Universelle ivari?

L'assurance Universelle ivari vous offre la souplesse nécessaire pour répondre à vos besoins actuels et futurs. En plus d'utiliser le volet épargne pour vous prévaloir d'avantages fiscaux uniques, vous pourrez :

- Assurer la protection de votre épargne-retraite en cas d'invalidité professionnelle ou d'invalidité causée par l'une des 26 maladies graves couvertes, y compris les soins de longue durée.***
- Constituer un actif pour vos êtres chers.
- Augmenter votre revenu à la retraite.
- Léguer un patrimoine libre d'impôt.

*** Certaines restrictions peuvent être imposées. Veuillez consulter le contrat pour obtenir plus de détails.



Forte d'un réseau national de milliers de conseillers professionnels indépendants, ivari propose aux Canadiens une gamme complète de produits d'assurance bien adaptés à leurs besoins. Le savoir-faire, les produits et les services qui sont au cœur de sa réussite ne cessent de faire leurs preuves sur le marché canadien, et ce, depuis 1928. Nous nous engageons à être ouverts et transparents dans tout ce que nous entreprenons et à toujours tenir notre parole. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site ivari.ca.

Aimez, partagez et suivez-nous!



**C.P. 4241, Station A
Toronto (Ontario) M5W 5R3
ivari.ca**

MC ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.

LP1599FR 9/22